



REGLEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX 2026 / 2027

SOMMAIRE

CRITERIUM FEDERAL	4
ARTICLE I : DISPOSITIONS GENERALES	4
ARTICLE II : COMPOSITION DES DIVISIONS	4
ARTICLE III : DEROULEMENT DE LA COMPETITION	5
CRITERIUM LOISIR -13 ans	7
Article I : Conditions de participation	7
Article II : Déroulement	7
Article III : dates, horaires et lieux	7
Article IV : Inscriptions	7
CHAMPIONNATS DU BAS-RHIN	8
ARTICLE I - INSCRIPTIONS	8
ARTICLE II - SERIES	8
ARTICLE III - POINTAGE	8
ARTICLE IV - QUALIFICATIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT	8
ARTICLE V - DEROULEMENT DE LA COMPETITION	8
COUPES DU BAS-RHIN	10
ARTICLE I - CONDITIONS DE PARTICIPATION	10
ARTICLE II - FORMULE DE LA COMPETITION	10
ARTICLE III - TABLEAUX	10
ARTICLE IV - COMPOSITION DES EQUIPES	10
ARTICLE V – DEROULEMENT SPORTIF	11
CHAMPIONNAT JEUNES	12
ARTICLE I : ENGAGEMENTS	12
ARTICLE II : COMPOSITION DES EQUIPES - BRULAGE	12
ARTICLE III : CONSTITUTION DES POULES	12
ARTICLE IV : FORMULE	13
ARTICLE V : CLASSEMENT GENERAL	13
ARTICLE VII : JOURNEE DES FINALES DEPARTEMENTALES	14

ARTICLE VI : FORFAITS – RETARDS - EQUIPES INCOMPLETES	14
Finales par Classement	15
ARTICLE I : CONDITIONS DE PARTICIPATION	15
ARTICLE II : ENGAGEMENTS	15
ARTICLE III : TABLEAUX ET HORAIRES	15
ARTICLE IV : QUALIFICATION AUX FINALES REGIONALES	16
ARTICLE V - DEROULEMENT DE LA COMPETITION	16
CHAMPIONNAT CORPO	17
ARTICLE I : ENGAGEMENTS	17
ARTICLE II : COMPOSITION DES DIVISIONS	17
ARTICLE III : COMPOSITION DES EQUIPES - BRULAGE	17
ARTICLE IV : FORMULE DES RENCONTRES	17
FINALES DEPARTEMENTALES - CHAMPIONNAT SENIOR	18
ARTICLE I : DISPOSITIONS GENERALES	18
ARTICLE II : FORMULE	18

CRITERIUM FEDERAL

Les règles décrites ci-dessous sont complémentaires et ne remplacent en aucun cas le titre III du règlement sportif de la FFTT.

ARTICLE I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1 - Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs auprès de la LGETT. Ces inscriptions peuvent être prises en début de saison et par la suite, jusqu'à 15 jours avant chaque tour.

I.2 - Coefficient de la compétition

Les parties de cette compétition sont comptées pour le classement individuel FFTT avec un coefficient 1,5.

I.3 - Absence d'un joueur

- a) Pour chaque forfait excusé, le joueur descend d'une division.
- b) Pour un 1er forfait non excusé, le joueur perd la première partie par abandon, une pénalité sera appliquée et il descend d'une division.
- c) Pour un 2e forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours.

Un forfait excusé est un forfait déclaré au plus tard le mardi précédent le jour de la compétition. Toute absence déclarée après le mardi sera considérée comme non excusée sauf sur présentation d'un certificat médical ou pour une absence entrant dans la liste des absences définie comme justifiée par la commission régionale.

I.4 - Abandon

Si un joueur ne se présente pas dans l'aire de jeu pour une partie prévue, il est considéré battu par abandon pour cette partie ; ceci ne concerne que la première partie non jouée.

Si un joueur abandonne au cours d'une partie, il perdra alors la partie en cours ainsi que la suivante par abandon.

Ces sanctions peuvent être levées par le Juge-Arbitre si le joueur présente une raison réelle et sérieuse immédiatement après son abandon.

ARTICLE II : COMPOSITION DES DIVISIONS

II.1 – Nombre de divisions départementales

Le nombre de divisions par catégorie d'âge est redéfinie en fonction du nombre de participants à chaque tour selon la règle suivante :

Une division ne peut pas comporter plus de 24 joueurs.

II.2 – Composition des divisions

La composition des divisions dépendra toujours du nombre de descentes de l'échelon régional ainsi que des nouveaux inscrits.

Lors du premier tour, c'est le classement officiel qui est pris en compte. Les vainqueurs et finalistes du tour 4 de la saison précédente montent d'une division, excepté pour la D1.

Le nombre de montées en régionale dépend de la LGETT.

Lors des tours 2, 3 et 4, c'est le classement du précédent tour qui est pris en compte.

Un joueur qui s'inscrit après le premier tour est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

II.3 – Montées - Descentes

Pour chaque tour, au minimum le premier et le deuxième de chaque division accèdent à la division supérieure, exceptée en D1 où c'est le règlement de la LGETT qui prime, et au minimum le dernier descend d'une division.

ARTICLE III : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

III.1 - Pointage

Le pointage se fera 30 minutes avant le début de chaque série. Tout joueur(euse) absent 10 minutes après le début de sa série, dont le retard n'est pas excusé, perdra chaque partie qu'il aurait dû disputer jusqu'à son arrivée.

III.2 – Formule appliquée selon le nombre de participants

Tous les tableaux sont disputés avec des parties de classement. Il n'y a aucune rencontre à élimination directe.

III.3 – Placement des joueurs

Pour le 1^{er} tour, les joueurs sont placés dans l'ordre des points Critérium de la saison précédente.

Pour les autres tours, les joueurs sont placés en fonction des résultats du tour précédent. (places)

Les joueurs descendants sont placés aux premières positions, les joueurs montant aux dernières positions.

Si un joueur n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Cas particuliers :

- Si un joueur absent excusé se retrouve placé en dessous du dernier joueur maintenu, il descendra d'une division.
- Si deux divisions sont amenées à fusionner, les derniers de la division supérieure seront placés juste avant les premiers de la division inférieure. Les joueurs absents sont intégrés en fonction de la nouvelle division.

III.4 – Arbitrage

Selon la formule, les parties pourront être amenées à se jouer sans arbitre.
Les joueurs ne jouant pas doivent arbitrer une partie.

CRITERIUM LOISIR -13 ans

Les parties de cette compétition ne sont pas comptées pour le classement individuel FFTT.

Article I : Conditions de participation

Le « critérium – 13 ans » est une compétition individuelle ouverte aux jeunes garçons et filles appartenant à la catégorie sportive poussin, benjamin ou minime

Cette compétition est ouverte aux licences découverte, licences loisir et licences compétition moins de 550 points.

Article II : Déroulement

Toute la compétition sera organisée au format de montée / descente. Le gagnant monte d'une table, le perdant descend d'une table.

La première partie se déroulera avec un arrêt des parties au temps.

La deuxième partie se jouera en une manche de 11 points avec 2 points d'écart.

La dernière partie se fera avec deux matchs complets.

Article III : dates, horaires et lieux

Le Critérium se déroule sur 4 tours durant la saison. Il aura lieu les samedis matin sur les week-ends de Critérium Fédéral.

La compétition aura lieu sur 3 ou 4 lieux, permettant la proximité pour chacun.

Les joueurs seront convoqués pour 9h30, la compétition durera environ 2 heures pour s'achever à midi.

Article IV : Inscriptions

L'inscription se réalisera tour par tour via le formulaire en ligne du CD67TT.

Date limite d'inscription : Le vendredi, veille de la compétition, à 20h00.

L'inscription est gratuite.

CHAMPIONNATS DU BAS-RHIN

Les parties de cette compétition sont comptées pour le classement individuel FFTT avec un coefficient 1,5.

ARTICLE I - INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront clôturées le jeudi précédant la compétition à 18h00.

Les inscriptions et les paiements s'effectuent exclusivement sur la plateforme [HelloAsso](#).

ARTICLE II - SERIES

Toutes les catégories d'âges de chaque sexe représentent une série dont un titre sera attribué sur la compétition.

12 titres seront décernés dans les catégories suivantes :

- Championne du Bas-Rhin simple Dames
- Champion du Bas-Rhin simple Messieurs
- Championne du Bas-Rhin simple Juniors Filles
- Champion du Bas-Rhin simple Juniors Garçons
- Championne du Bas-Rhin simple Cadettes
- Champion du Bas-Rhin simple Cadets
- Championne du Bas-Rhin simple Minimes Filles
- Champion du Bas-Rhin simple Minimes Garçons
- Championne du Bas-Rhin simple Benjamines
- Champion du Bas-Rhin simple Benjamins
- Championne du Bas-Rhin simple Poussines
- Champion du Bas-Rhin simple Poussins

ARTICLE III - POINTAGE

La salle devra être ouverte 1 heure avant le début de la compétition.

Le pointage se fera 30 minutes avant le début de chaque série. Tout joueur(euse) absent 10 minutes avant le début de sa série, dont le retard n'est pas excusé, sera considéré comme forfait.

ARTICLE IV - QUALIFICATIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Tout licencié FFTT pourra participer à cette épreuve dans sa catégorie d'âge et celle directement supérieure.

Les inscriptions seront clôturées le jeudi précédant la compétition à 18h00.

ARTICLE V - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

IV.1 - Déroulement des parties

Les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches pour toutes les séries.

IV.2 - Formule appliquée selon le nombre de participants

2 à 6 joueurs :

La série se déroulera avec une poule unique.

A partir de 7 joueurs : (x poules de 4 ou 3, en maximisant les poules de 3)

A l'issue des poules, les joueurs classés 1^{ers} et 2^{es} sont placés dans un tableau à élimination directe.

COUPES DU BAS-RHIN

ARTICLE I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La coupe du Bas-Rhin est réservée aux licenciés traditionnels Civils et Corps à la Fédération Française de Tennis de Table.

Il est possible de constituer une paire composée de joueurs(euses) de deux clubs différents.

Les inscriptions et les paiements s'effectuent exclusivement sur la plateforme [HelloAsso](#).

Les parties de cette compétition sont comptées pour le classement individuel FFTT avec un coefficient 0,5.

ARTICLE II - FORMULE DE LA COMPETITION

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. Toutes les rencontres se jouent.

Les parties se disputent au meilleur des sept manches (quatre manches gagnantes)

ARTICLE III - TABLEAUX

La coupe du Bas-Rhin comporte cinq tableaux :

- Tableau A : Toutes Catégories
- Tableau B : ouvert aux joueurs classés 5 à 1599
- Tableau C : ouvert aux joueurs classés 5 à 1299
- Tableau D : ouvert aux joueurs classés 5 à 999
- Tableau E : ouvert aux joueurs classés 5 à 699
- Tableau Dames : Toutes Catégories Dames

ARTICLE IV - COMPOSITION DES EQUIPES

A la date fixée par le comité départemental, les associations adressent à celui-ci les engagements accompagnés des droits correspondants.

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe par tableau. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte. (Sauf pour le tableau Dames)

ARTICLE V – DEROULEMENT SPORTIF

Les épreuves se déroulent de la manière suivante :

La phase qualificative se jouera sur plusieurs parties par poules. Chaque tour aura une date limite pour être disputée.

Les ¼ finales se jouent dans les clubs recevants désignés par tirage au sort.

Les ½ finales et finales se jouent en un lieu unique.

CHAMPIONNAT JEUNES

La compétition se dispute par poules de 4 ou 3 équipes composées de 3 ou 4 joueurs sur 4 tours suivis d'une journée des finales départementales.

Excepté en poussins où ce sont des équipes de 2 joueurs.

Les parties de cette compétition sont comptées pour le classement individuel FFTT avec un coefficient 0,5.

ARTICLE I : ENGAGEMENTS

Les équipes doivent être engagées nominativement par catégorie d'âge et par équipe avec les indications suivantes :

- Prénom NOM
- N° de licence
- Classement officiel

Il est possible d'inscrire un ou plusieurs joueurs en sur-classement, mais pas tous les joueurs de l'équipe.

De nouvelles équipes peuvent être rajoutées au dernier niveau départemental à n'importe quel tour.

ARTICLE II : COMPOSITION DES EQUIPES - BRULAGE

Les équipes peuvent être composées de garçons, de filles ou être mixtes.

Il n'y a pas de restriction quant aux joueurs mutés ou étrangers.

Un joueur pourra jouer dans sa catégorie et toutes les catégories supérieures.

Un joueur ne pourra participer à la finale uniquement dans l'équipe dans laquelle il a effectué le plus de rencontres.

Attention, une équipe qui termine 1^{re} en D1 de sa catégorie d'âge et qui évolue ensuite en D2 de la catégorie d'âge suivante doit toujours aligner des joueurs de la catégorie d'âge initiale ou plus jeunes.

La composition des équipes doit être envoyée au Juge Arbitre au plus tard le vendredi qui précède la compétition. Tout changement d'ordre des joueurs sur la feuille de rencontre (ABC, XYZ) doit être annoncé au JA 15 minutes avant le début de chaque rencontre.

Le joueur « ayant le plus de points » devra être placé en A ou en X. Si une équipe ne présente que 2 joueurs (équipe incomplète), ils devront être inscrits sur la feuille de rencontre en position A et B ou X et Y.

ARTICLE III : CONSTITUTION DES POULES

Répartition des poules

A chaque tour, les équipes d'une même division sont réparties en poules de 3 ou 4 équipes.

Les critères de répartition dans les poules sont : la proximité géographique et la diversification des adversaires.

Constitution initiale des poules

Deux poules de Elite D1 et Elite D2 sont créées avec les 8 équipes ayant le plus de points avec leurs 3 meilleurs joueurs.

Lors du premier tour, équipes Elites exclues, les 4 meilleures équipes de chaque catégorie d'âge débutent dans leurs D1 respectives.

Montées / Descentes

Les premiers du tour précédent montent d'une division.

Les derniers du tour précédent descendent d'une division.

- Le(s) 1^{er} de D3 montent en D2
- Le(s) 1^{er} de D2 montent en D1
- Le(s) 1^{er} de D1 Poussin peut monter en Benjamin D2 **sur demande**
- Le(s) 1^{er} de D1 Benjamin peut monter en Minimes D3 **sur demande**
- Le(s) 1^{er} de D1 Minimes monte en D1 Cadets
- Le(s) 1^{er} de D1 Cadets monte en D2 Juniors
- Le meilleur premier de D1 Juniors monte en D2 Élite

Ajustements possibles en fonction du nombre d'inscriptions et des salles disponibles.

ARTICLE IV : FORMULE

Ordre des rencontres dans une poule :

- Poule de 4 équipes : 1-4 et 2-3 puis 1-3 et 2-4 et 1-2 et 3-4
- Poule de 3 équipes : 1-3, puis 2-3, puis 1-2.

Ordre et nombre des parties d'une rencontre :

- Avec poule de 4 équipes :
 - 6 parties + un double en cas d'égalité
 - sur 2 tables - arbitrage par les 3^{èmes} joueurs
 - ordre : A-Y B-X C-Z A-X C-Y B-Z DOUBLE
- Avec poule de 3 équipes :
 - 9 parties sans jouer de double.
 - Sur 3 tables - arbitrage de l'équipe exempte
 - ordre : A-X B-Y C-Z B-X A-Z C-Y B-Z C-X A-Y.

Classement des poules d'après le nombre de points suivant :

Victoire = 3 pts, Défaite = 1pt.

Il faudra utiliser une feuille de rencontre à 9 parties en cas de rencontre avec une équipe incomplète.

Une équipe peut se présenter avec 4 joueurs et les inscrire auprès du JA, mais seulement trois d'entre eux seront autorisés à disputer les parties individuelles. Le 4^e pourra disputer le double avec l'un des 3 autres joueurs, ceci après en avoir averti le juge arbitre.

La même règle s'applique pour un éventuel 3^e joueur sur des équipes de 2.

ARTICLE V : CLASSEMENT GENERAL

Des points sont attribués pour chaque victoire individuelle ainsi que pour chaque victoire et défaites d'équipe selon le tableau suivant :

	2 équipes	3 équipes	4 équipes
Victoire	12	6	4
Défaite	6	3	2

Cas exceptionnel : Sur une poule de 2 équipes, les points individuels sont doublés.
Un coefficient est appliqué selon la division :

	D1	D2
Elite	A	B
Juniors	C	D
Cadets	E	F
Minimes	G	H
Benjamins	I	J
Poussins	K	L

Sachant que 5 points d'un niveau est équivalent à 1 point du niveau immédiatement supérieur. (5B = 1A)

Le classement général se fait par l'addition des points obtenus à chaque tour.

ARTICLE VII : JOURNEE DES FINALES DEPARTEMENTALES

Qualifications

6 équipes sont qualifiées par catégorie d'âge.

Déroulement sportif

Les équipes sont placées « par la méthode du serpent » dans les poules en tenant compte du classement général à l'issue des 4 tours.

Si 5 ou 6 équipes qualifiées : en 2 poules de 3, deux équipes qualifiées par poule pour le tableau final – ½ finales croisées suivies du classement intégral. Les rencontres se disputeront au « score acquis » avec la partie du double en départage final.

- Si 3 ou 4 équipes qualifiées : en poule unique selon la formule habituelle. Classement final selon le classement de la poule. Toutes les parties simples de la rencontre se jouent, la partie du double en départage final si nécessaire.

Une équipe pourra être qualifiée en finale dans une catégorie surclassée.

Chaque équipe ne sera qualifiée uniquement pour la finale la plus haute pour laquelle elle est qualifiée.

ARTICLE VI : FORFAITS – RETARDS - EQUIPES INCOMPLETES

Sanctions sportives en cas de forfait

1^{er} forfait : L'équipe est classée dernière de sa poule, marque 0 point et descend d'une division.

2^e forfait : L'équipe est forfait général.

Sanctions sportives en cas d'équipe incomplète

Une équipe incomplète n'a aucune sanction sportive.

Sanctions financières

Un forfait entraîne une pénalité dont le montant est fixé dans la rubrique « tarifs et pénalités » du site internet du [CD 67 TT](#).

Finales par Classement

Les parties de cette compétition sont comptées pour le classement individuel FFTT avec un coefficient 1,25.

ARTICLE I : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les finales par classement sont réservées aux joueurs et joueuses licenciés compétition à la FFTT. Les poussins ne peuvent pas participer.

ARTICLE II : ENGAGEMENTS

Chaque joueur ne peut participer qu'à un seul tableau.

Les inscriptions et les paiements s'effectuent exclusivement sur la plateforme [HelloAsso](#).

Les inscriptions seront clôturées le vendredi précédent la compétition à 23h59.

ARTICLE III : TABLEAUX ET HORAIRES

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels de seconde phase.

- Tableau F5 : Joueuses classées 5
- Tableau F7 : Joueuses classées 6 et 7
- Tableau F9 : Joueuses classées 8 et 9
- Tableau F12 : Joueuses classées 10, 11 et 12
- Tableau F13+ : Joueuses classées 13 et plus, non numérotées
- Tableau H8 : Joueurs classés 5, 6, 7 et 8
- Tableau H10 : Joueurs classés 9 et 10
- Tableau H12 : Joueurs classés 11 et 12
- Tableau H16 : Joueurs classés 13, 14 et 15
- Tableau H16+ : Joueurs classés 16 et plus, non numérotés

Aucune limite de nombre d'inscrits par catégorie.

Le pointage se fera 30 minutes avant le début de chaque série. Tout joueur(euse) absent 10 minutes avant le début de sa série, dont le retard n'est pas excusé, sera considéré comme forfait.

ARTICLE IV : QUALIFICATION AUX FINALES REGIONALES

Le champion de chaque série est qualifié pour les finales régionales par classement.

Le nombre total de qualifiés par département est calculé par la LGETT au prorata du nombre de participants effectifs dans ce tableau au niveau départemental.

ARTICLE V - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

V.1 - Déroulement des parties

Les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches pour toutes les séries.

V.2 - Formule appliquée selon le nombre de participants

La formule appliquée à chaque tableau tiendra en compte le fait que les 16 meilleurs doivent être classés.

2 à 6 joueurs : poule unique

La série se déroulera avec une poule unique.

7 joueurs et plus : Les joueurs sont répartis dans des poules de 3 joueurs.

A l'issue des poules **tous les joueurs sont placés** dans un tableau dont les 12 premiers se disputeront des matchs de placement.

CHAMPIONNAT CORPO

Les parties de cette compétition sont comptées pour le classement individuel FFTT avec un coefficient 1.

ARTICLE I : ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être adressés directement au Comité Départemental.

ARTICLE II : COMPOSITION DES DIVISIONS

Des divisions sont constituées afin d'avoir au maximum 8 équipes par division.

ARTICLE III : COMPOSITION DES EQUIPES - BRULAGE

Les équipes peuvent être composées de garçons, de filles ou être mixtes.

Il n'y a pas de restriction quant aux joueurs mutés ou étrangers.

Les règles générales des règlements sportifs fédéraux (article II.112.1) s'appliquent.
(brûlage)

Un joueur pourra jouer dans sa catégorie et toutes les catégories supérieures.

ARTICLE IV : FORMULE DES RENCONTRES

Les rencontres se jouent à 3 ou 4 joueurs par équipe selon la formule du Championnat par Equipe de la LGETT.

FINALES DEPARTEMENTALES - CHAMPIONNAT SENIOR

ARTICLE I : DISPOSITIONS GENERALES

Cette compétition a pour but de désigner le champion départemental de chaque division.
Les parties de cette compétition sont comptées pour le classement individuel FFTT avec un coefficient 1.

ARTICLE II : FORMULE

Les champions Bas-Rhinois de Championnat par Equipes des divisions GE7, GE6, GE5 et GE4 de la LGETT sont qualifiés.

Ils sont tirés au sort par niveau dans un tableau à élimination directe.

Chaque tour se déroule en un lieu unique.